Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 2235

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien du cadre bâti

Nouvel intitulé : <u>Technicien du cadre bâti</u>

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Lycée Pierre Mendès France - GRETA de	Chef d'Etablissement Support du GRETA, Lycée Pierre
Haute-Bretagne	Mendès France - GRETA de Haute-Bretagne

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

230t Spécialités pluritechnologiques génie-civil, construction, bois (réalisation du service)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mission principale du Technicien du Cadre Bâti est la réalisation graphique d'un projet en lien avec un architecte ou un responsable du projet. A cette fin, il :

- détermine la faisabilité
- contribue ou réalise la mise au point du projet architectural
- réalise les documents graphiques et réunit les différentes pièces nécessaires à l'obtention des autorisations administratives
- Il peut également :
- estimer le coût global d'une réalisation
- préparer, réaliser la consultation des entreprises
- préparer l'exécution de l'ouvrage
- préparer et suivre l'exécution des travaux

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - maîtrise des techniques d'études de documents d'urbanisme en vue d'élaborer des avantsprojets

- maîtrise des méthodes de mesure à distance, d'angles, de dénivelés
- connaissance des matériaux
- maîtrise du dessin en plan
- connaissance des technologies et processus des corps d'états concernés
- maîtrise des techniques d'élaboration de plans d'éxécution
- connaissance de la réglementation, de l'urbanisme et du code du travail
- maîtrise de l'outil informatique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien du Cadre Bâti est un salarié dans un cabinet d'architecte chez un maître d'œuvre ou un constructeur de maisons individuelles. Il peut également être dessinateur indépendant (fonctionnant comme prestataire de service le plus souvent)

Emplois accessibles : - dessinateur,

- dessinateur-métreur
- métreur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La composante s'articule autour de trois composantes :

- 1 composante liée à l'étude, la préparation et la réalisation d'ouvrages : contrôle continu dans les domaines suivants :
- * environnement bâtiment
- * technologie
- * techniques de représentation
- * économie de la construction
- * principe de suivi de chantier
- 2 composante de stage (4 semaines) : rédaction d'un rapport concernant les missions menées en entreprise
- 3 composante de synthèse : réalisation d'un projet dont le cahier des charges est défini avec les formateurs.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Χ	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		5 membres dont 4 professionnels
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		Χ	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		X

Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation à partir de 1993, titre délivré par le Lycée Pierre Mendes-France (GRETA de Rennes) Centre de formation métiers du bâtiment.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations: L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques:

18 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

http://greta-bretagne.ac-rennes.fr

Lieu(x) de certification :

GRETA de Haute-Bretagne ZA de la Hallerais

BP 97 248

35772 Vern/Seiche

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

LYCEE P.MENDES-FRANCE (GRETA DE RENNES) CENTRE DE FORMATION METIERS DU BATIMENT

34 rue Bahon Rault

35000 Rennes

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien du cadre bâti